



Publié pour le département de l'Agriculture de la Province de Québec (pour la partie officielle,) par
Eusèbe Senécal & fils, Montréal.

Vol. XI. No 10.

MONTREAL, OCTOBRE 1888.

{ Un an \$1.00
payable d'avance

Abonnements à prix réduits.

“ En vertu de conventions expresses avec le gouvernement de la province de Québec, l'abonnement au *Journal d'agriculture* n'est que de trente centins par an pour les membres des sociétés d'agriculture, des sociétés d'horticulture et des cercles agricoles, pouvu que tel abonnement soit transmis, d'avance, à MM. Senécal & fils, par l'entremise du secrétaire de telle société ou cercle agricole.”—RÉDACTION. Toute matière destinée à la rédaction doit être adressée au directeur de l'agriculture, Québec.

PARTIE OFFICIELLE.

Table des matières.

Réformes à opérer dans la régie des sociétés d'agriculture.....	145
Rendement comparé des fabriques et des laiteries.....	147
Bétail et laiterie.....	149
Exposition de la société d'horticulture de Québec.....	150
Nos gravures.....	151
Le frottement et les moyens de le combattre.....	151
Etude sur les pommes rusées et les arbres rustiques.....	154
Cueillettes.....	155
Bibliographie.....	158
Echo des cercles.....	158

Réformes à opérer dans la régie des sociétés d'agriculture.

1.—MODIFICATIONS DES RÉGLEMENTS POUR CERTAINS COMTÉS.—Il y a dans notre province plusieurs comtés pour lesquels les réglemens concernant les expositions et les concours sont inapplicables. Ces comtés sont ceux de Gaspé, Bonaventure, Rimouski, Témiscouata, Chicoutimi, Saguenay, Ottawa et Pontiac.

Ainsi, par exemple, dans ces comtés, il est impossible pour certains cultivateurs d'amener leurs animaux aux expositions, parce que, pour le grand nombre, les distances à parcourir sont trop grandes. Ces distances sont aussi un obstacle aux concours de fermes dans le comté, à cause des dépenses énormes qu'elles nécessiteraient pour les frais de voyage des juges. De plus, pour les concours de fermes, dans ces comtés, il y a

une autre objection. Les prix pour les concours de fermes sont très élevés. Or, comme beaucoup de paroisses nouvelles n'ont pas de fermes assez avancées pour pouvoir concourir, vu les réglemens en force, ces paroisses se trouvent à ne retirer aucun bénéfice des grosses sommes dépensées pour ces concours.

Pour obvier à ces inconvénients, je crois qu'il faudrait modifier les réglemens pour ces comtés et recourir au système de concours et d'expositions par paroisse, tel qu'inauguré par certains cercles agricoles. L'octroi, dans ces comtés, serait divisé entre les diverses paroisses au prorata du nombre des membres qu'elles fourniraient à la société, et le directeur de chacune de ces paroisses serait à l'emploi de ces derniers et ferait rapport au secrétaire de la société. Cela mène à un système dont la base serait les cercles agricoles dans chaque paroisse, recevant une subvention, et je crois que c'est le seul système qui puisse faire bénéficier certains comtés des octrois accordés pour l'agriculture.

J'irai plus loin et je dirai que les cercles agricoles subventionnés par le gouvernement et fonctionnant comme rouage des sociétés d'agriculture sont le seul système qui permettra, partout, dans la province de Québec, de retirer des octrois accordés à l'agriculture tout le bénéfice qu'on est en droit d'en attendre.

2.—TENUE DES LIVRES UNIFORME DANS TOUTES LES SOCIÉTÉS.—Les sociétés d'agriculture de la province devraient avoir un système uniforme de tenue des livres. Ces livres seraient fournis par le gouvernement aux sociétés, afin d'assurer cette uniformité, et le système pourrait être celui indiqué aux pages 34 et suivantes du rapport général du commissaire